



**PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Lyon, le 12 FEV. 2021

Madame la Directrice générale,

La mise en œuvre de la directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000, ou directive cadre sur l'eau, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, est assurée en France au travers des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de leurs programmes de mesures.

La mise en œuvre de la directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, est assurée en France au travers des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Les SDAGE et les PGRI sont révisés tous les 6 ans selon les dispositions communautaires. Le bassin Rhône-Méditerranée a engagé en 2018 le travail nécessaire à cette révision pour la période 2022-2027. Plusieurs documents projets feront prochainement l'objet de consultations du public et des parties prenantes.

Concernant le projet de SDAGE Rhône-Méditerranée, il s'agit des orientations fondamentales, des objectifs environnementaux et du projet de programme de mesures. Les documents sont accessibles sur le site Internet www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr dans la rubrique gestion/sdage2022/etapes.

Concernant le projet de PGRI Rhône-Méditerranée, il s'agit des grands objectifs et de la synthèse des stratégies locales de gestion des risques d'inondation arrêtées sur les territoires à risque important. Ces documents sont accessibles sur le même site Internet dans la rubrique gestion/inondations/pgri-2022-2027/etapes.

Les projets de SDAGE et de PGRI seront amenés à évoluer avant leur approbation définitive début 2022 pour tenir compte de ces consultations.

Dr.ssa Maddalena MATTEI GENTILI
Direttore Generale
Direzione generale per la salvaguardia del territorio e delle acque (STA)
Ministero dell'Ambiente e della Tutela del Territorio e del Mare
Via Cristoforo Colombo, n.44
00147 Roma
ITALIE

Dans la mesure où nos deux pays partagent le bassin versant de la Roya, j'attacherai du prix à ce que vos observations éventuelles sur ces documents me parviennent d'ici juin 2021, de manière à ce que je puisse en faire part au comité de bassin Rhône-Méditerranée de juillet 2021.

Mes services et en particulier ceux de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, DREAL de bassin, ainsi que les services de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sont à votre disposition pour vous apporter les précisions que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma considération distinguée.



Pascal MAILHOS